



Assemblée générale

Distr. générale

26 mars 2021

Français

Original : anglais/espagnol/français

Soixante-seizième session

Point 62 de la liste préliminaire*

**Dispositifs offerts par les États Membres
aux habitants des territoires non autonomes
en matière d'études et de formation**

Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Soumis en application de la résolution [75/105](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport contient les réponses reçues des États Membres au sujet des bourses et des moyens de formation qu'ils proposent aux habitants des territoires non autonomes.

* [A/76/50](#).



I. Introduction

1. Par sa résolution [845 \(IX\)](#), l'Assemblée générale a invité les États Membres à offrir aux habitants des territoires non autonomes des moyens d'enseignement non seulement pour les études supérieures théoriques et pratiques, mais aussi pour les études postprimaires ainsi que pour la formation technique et professionnelle qui présente un intérêt pratique immédiat.
2. Conformément à la résolution [1696 \(XVI\)](#) de l'Assemblée générale, le Secrétariat communique aux Puissances administrantes les offres faites au titre de la résolution [845 \(IX\)](#) afin qu'elles puissent en faire une publicité appropriée dans les territoires qu'elles administrent.
3. Des renseignements sur les bourses offertes par les États Membres au titre du programme sont communiqués aux candidates et candidats éventuels. Il est également fait référence au programme dans les diverses éditions du manuel intitulé *Études à l'étranger*, publié par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.
4. En application de la résolution [845 \(IX\)](#) et de résolutions ultérieures, le Secrétaire général soumet tous les ans à l'Assemblée un rapport donnant des renseignements détaillés sur les bourses qui ont été offertes et indiquant dans quelle mesure elles ont été utilisées. Le précédent rapport sur la question figure dans les documents [A/75/74](#) et [A/75/74/Add.1](#). Le présent rapport, qui porte sur la période allant du 24 mars 2020 au 26 mars 2021, est soumis en application du paragraphe 5 de la résolution [75/105](#).

II. Bourses offertes et attribuées

A. États offrant des bourses d'études

5. Soixante-quatre États Membres ont jusqu'à présent offert des bourses à l'intention d'habitants de territoires non autonomes, comme suite aux résolutions de l'Assemblée générale :

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Canada, Chypre, Colombie, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Libye, Macédoine du Nord, Malaisie, Malawi, Malte, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine et Uruguay.

6. Un État non membre, le Saint-Siège, a également offert des bourses.

B. Bourses offertes et attribuées

Algérie

7. Dans une note verbale datée du 15 février 2021, la Mission permanente de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétariat de ce qui suit :

Boursiers et boursières universitaires issus de territoires non autonomes en formation en Algérie

De 2016 à 2021, 1 297 étudiantes et étudiants sahraouis (licence, master et doctorat) ont reçu des bourses et ont été inscrits dans différentes universités algériennes.

Nombre de boursiers et boursières universitaires

<i>Année</i>	<i>Bourses</i>
2016-2017	354
2017-2018	354
2018-2019	288
2019-2020	180
2020-2021	121
Total	1 297

Nombre de boursiers et boursières issus de territoires non autonomes suivant une formation professionnelle en Algérie

Au début de l'année 2019, 325 étudiantes et étudiants sahraouis ayant bénéficié de bourses de formation professionnelle avaient reçu une formation professionnelle dans des centres répartis dans tout le pays.

Bénéficiaires de bourses de formation professionnelle

<i>Année</i>	<i>Bourses</i>
2016	80
2017	80
2018	80
2019	85
Total	325

Argentine

8. Dans une note verbale datée du 12 février 2021, la Mission permanente de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétariat de ce qui suit :

L'Assemblée générale, par sa résolution [2065 \(XX\)](#) et ses résolutions ultérieures, et le Comité spécial de la décolonisation ont reconnu à la question des Îles Malvinas le caractère d'une situation coloniale spéciale et particulière du fait de l'existence d'un différend de souveraineté entre la République argentine et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Dans lesdites résolutions, les deux parties, c'est-à-dire la République argentine et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, sont priées de reprendre les négociations sur la question de la souveraineté en vue de parvenir à un règlement pacifique du différend.

Tous les habitants du territoire national argentin ont le droit, au même titre que les ressortissants argentins, d'accéder aux établissements de tous les

niveaux et tous les types d'enseignement, qu'ils soient publics ou privés, dans toutes les juridictions du pays, et d'y être admis.

Bien qu'illégalement occupées par le Royaume-Uni, les Îles Malvinas et les Îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud font partie du territoire national argentin et, de ce fait, leurs habitants ont le droit (consacré dans la Constitution nationale) d'accéder en toute égalité au système argentin d'éducation publique, qui assure un enseignement gratuit à tous les niveaux. Grâce aux établissements d'enseignement publics, le Gouvernement argentin garantit la gratuité de l'accès à l'éducation, du niveau fondamental au niveau universitaire.

Les habitants des îles Malvinas et des îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud ont également accès au programme national de bourses proposé par le Ministère argentin de l'éducation.

Autriche

9. Dans une note verbale datée du 11 février 2021, la Mission permanente de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétariat de ce qui suit :

L'information demandée n'est pas disponible, car le Ministère autrichien de l'éducation, des sciences et de la recherche collecte les données sur la base de la citoyenneté uniquement et, par conséquent, le nombre de bourses accordées aux étudiantes et étudiants issus de territoires non autonomes n'a pas pu être déterminé. Toutefois, au nom du Gouvernement fédéral autrichien, l'Agence autrichienne pour l'éducation et l'internationalisation propose divers programmes de bourse aux étudiantes et étudiants des territoires non autonomes.

On trouvera de plus amples informations à ce sujet sur le site Web de l'Agence (<https://oead.at/en/>) et dans la base de données sur les bourses d'étude et de recherche (<https://grants.at/en>). Ces sites Web sont consultables en allemand et en anglais et donnent la possibilité de sélectionner comme pays d'origine un territoire non autonome. Des centaines de bourses d'études et de recherche sont offertes aux étudiantes et étudiants des territoires non autonomes. Nous invitons donc toutes les parties intéressées à s'informer sur www.grants.at.

Canada

10. Dans une note verbale datée du 16 février 2021, la Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétariat de ce qui suit :

Entre 2009 et 2019, 15 étudiants, professeurs et chercheurs issus de territoires non autonomes ont bénéficié de bourses offertes dans le cadre de six programmes de bourses d'Affaires mondiales Canada (voir tableaux 1 et 2). Tous les habitants des territoires non autonomes peuvent également postuler pour une bourse d'études supérieures du programme canadien Vanier ou une bourse d'études postdoctorales Banting, les plus prestigieuses des bourses décernées par le Canada à des doctorants et des chercheurs postdoctoraux, respectivement, dans les domaines des sciences de la santé, des sciences naturelles et du génie, ou des sciences sociales et humaines. On trouvera des informations sur ces bourses et sur les autres programmes de bourses proposés par le Gouvernement canadien à l'adresse suivante : www.educanada.ca/scholarships-bourses/index.aspx?lang=fra.

Tableau 1
Programmes de bourses offerts aux territoires non autonomes

<i>Territoire non autonome</i>	<i>Programme de bourses d'Affaires mondiales Canada</i>
Anguilla, Bermudes, Îles Caïmanes, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges britanniques et Montserrat.	Programme des futurs leaders dans les Amériques
Anguilla, Bermudes, Îles Caïmanes, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges britanniques et Montserrat.	Programme de bourses (leadership) Canada-Communauté des Caraïbes
Anguilla, Bermudes, Îles Caïmanes, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges britanniques et Montserrat.	Programme de leadership pour le personnel enseignant Canada-Communauté des Caraïbes

Tableau 2
Nombre de bourses octroyées par Affaires mondiales Canada entre 2009 et 2019, par territoire

<i>Territoire non autonome</i>	<i>Nombre de bourses octroyées</i>
Anguilla	0
Bermudes	0
Îles Caïmanes	13
Îles Turques et Caïques	0
Îles Vierges britanniques	1
Montserrat	1
Total	15

Note : Les Canadiens et Canadiennes peuvent postuler pour une bourse canadienne du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II et effectuer leurs études ou leurs travaux de recherche dans des territoires non autonomes dès lors qu'il existe un accord à cette fin entre les institutions canadienne et étrangère.

Cuba

11. Dans une note verbale datée du 5 février 2021, la Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétariat de ce qui suit :

Contribution de la République de Cuba au rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution [75/105](#) de l'Assemblée générale intitulée « Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation », adoptée le 10 décembre 2020.

Nombre de boursiers ou boursières issus de territoires non autonomes en formation à Cuba pendant l'année universitaire 2020/21

<i>Territoire</i>	<i>MINSAP</i>	<i>MES</i>	<i>Total</i>
Sahara occidental	38	38	76

Nombre de boursiers ou boursières issus de territoires non autonomes diplômés à Cuba jusqu'en 2020

<i>Territoire</i>	<i>MINSAP</i>	<i>MES</i>	<i>INDER</i>	<i>MINED</i>		<i>Total</i>
				<i>Niveau supérieur</i>	<i>Niveau intermédiaire</i>	
Anguilla	1					1
Bermudes	1	1		1		3
Sahara occidental	368	551	16	199	935	2 069
Total	370	552	16	200	935	2073

Nombre de bourses octroyées à des ressortissants ou ressortissantes de territoires non autonomes en 2020/21

<i>Territoire</i>	<i>MINSAP</i>		<i>MES</i>	
	<i>Premier cycle universitaire</i>	<i>Troisième cycle universitaire</i>	<i>Premier cycle universitaire</i>	<i>Troisième cycle universitaire</i>
Sahara occidental	10	5	8	0
Total	15		8	

Abréviations : INDER = Instituto Nacional de Deportes, Educación Física y Recreación (Institut national des sports, de l'éducation physique et des loisirs) ; MES = Ministerio de Educación Superior (Ministère de l'enseignement supérieur) ; MINED = Ministerio de Educación (Ministère de l'éducation) ; MINSAP = Ministerio de Salud Pública (Ministère de la santé publique).

France

12. Dans une communication datée du 16 février 2021, la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétariat de ce qui suit :

Bourses d'État d'enseignement supérieur : notes et bilan 2020

À la rentrée scolaire 2020, sur 4 914 étudiants recensés en Nouvelle-Calédonie, 1 667 bénéficiaient d'une bourse d'État de l'enseignement supérieur, soit un taux de boursiers sur critères sociaux de 33,9 % (contre 37,5 % en métropole), ainsi réparti : 52 % des bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux suivent un cursus universitaire, 40 % sont scolarisés en brevet de technicien supérieur et 8 % sont inscrits dans une autre formation post-baccalauréat.

Entre 2019 et 2020, le taux de boursiers a progressé de 1,7 point, passant de 32,3 % à 33,9 % :

- Ce taux progresse de 1,4 point parmi les étudiants universitaires ;
- Le pourcentage de bénéficiaires de bourses délivrées sur la base de critères sociaux poursuivant une formation en brevet de technicien supérieur augmente de 4 points ;
- Celui des étudiants inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles progresse de 1,5 point ;
- Dans les autres cursus, le taux de boursiers est en diminution.

Les bourses d'enseignement supérieur délivrées sur la base de critères sociaux ne peuvent être attribuées qu'aux étudiants inscrits dans une formation habilitée, par le Ministère de l'enseignement supérieur, à recevoir des étudiants boursiers. Elles sont accordées en fonction des ressources et des charges de la famille (du foyer fiscal auquel l'étudiant est rattaché). Obéissant à des conditions d'âge, de régime d'inscription, de nationalité et de diplôme et appréciées selon un barème national, l'attribution d'une telle bourse relève d'un mode de calcul (national) qui détermine son montant annuel. Les échelons de bourses sont les mêmes sur tout le territoire national, y compris les départements et territoires d'outre-mer.

Le programme « Cadres Avenir »

Le programme « Cadres Avenir », anciennement le programme « 400 Cadres », est né d'une volonté exprimée dans les accords de Matignon : « dans le but de rééquilibrer le partage de l'exercice des responsabilités, un important programme de formation de cadres, particulièrement de cadres mélanésiens, doit être engagé dans les meilleurs délais ». Depuis lors, en partenariat avec les acteurs de la formation et en application des dispositions de l'accord de Nouméa du 5 mai 1998, le groupement d'intérêt public Formation – Cadres Avenir a pour objet de favoriser le développement économique et social de la Nouvelle-Calédonie.

Il consacre son action plus précisément à la formation des individus et au rééquilibrage. À cette fin, il initie, anime et suit les actions visant à préparer et à favoriser la formation, en métropole, des cadres nécessaires au développement économique et social de la Nouvelle-Calédonie. Dans ce cadre, le groupement Formation – Cadres Avenir gère en moyenne plus de 150 étudiants par an en métropole.

Pour l'année 2019/2020, malgré les contraintes liées à la crise sanitaire, le taux de réussite des étudiants reste identique aux trois années précédentes.

En plus de ce dispositif de formation, il existe deux autres dispositifs spécifiques :

Le dispositif « Excellence » a permis de former depuis 2016 : deux greffiers, un lieutenant pénitencier, un inspecteur des finances publiques, une adjointe au Sénat, un administrateur des affaires maritimes, un administrateur territorial, un inspecteur de la jeunesse et des sports, un ingénieur en chef territorial, un conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation et une magistrate.

Actuellement sont en formation 17 étudiants qui préparent les concours suivants : conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (3), directeur pénitentiaire d'insertion et de probation (1), magistrature (2), avocature (3), intégration à l'École nationale d'administration (3), intégration aux instituts régionaux d'administration (3), directeur hospitalier et attaché administration hospitalière (2).

Le dispositif « Maîtrise en administration des affaires » a été mis en place en 2014 avec comme objectif de former des cadres dirigeants déjà en poste afin d'acquérir des outils de gestion et des postures managériales. Entre 2014 et 2020, 68 personnes ont bénéficié de ces formations. Le taux global de réussite est d'environ 60 %.

Les programmes de formation gérés par le groupement Formation – Cadres Avenir sont financés par l'État à hauteur de 695 millions de francs Pacifique et 55 millions de francs Pacifique sont versés par la Nouvelle-Calédonie.

France Alumni Nouvelle-Calédonie

France Alumni est un réseau social et professionnel mis en place par Campus France en 2014 à l'initiative du Ministère des affaires étrangères.

Il a vocation à fédérer les étudiants et anciens étudiants (alumni) internationaux et à favoriser leur insertion professionnelle. Le réseau s'organise à partir d'une plateforme numérique multilingue composée d'un site central, administré et alimenté par Campus France à Paris, et de sites locaux et autonomes animés par les ambassades ou les organismes représentant localement l'État et/ou leurs partenaires locaux.

Dans ce cadre, le site « France Alumni Nouvelle-Calédonie », administré par le groupement Formation – Cadres Avenir en partenariat avec Campus France, permet aux étudiants et alumni calédoniens de l'enseignement supérieur de rejoindre ce réseau mondial, qu'ils aient suivi leur cursus en Nouvelle-Calédonie, en métropole ou à l'étranger.

La Nouvelle-Calédonie est la première collectivité d'outre-mer à rejoindre ce réseau qui s'adresse également aux partenaires, établissements de formation et entreprises. Par l'intermédiaire du site, ces derniers bénéficient d'un espace dédié pour communiquer avec les étudiants et alumni, publier leurs offres de stage et d'emplois et valoriser leurs actions.

L'administration de la plateforme France Alumni Nouvelle-Calédonie est financée par l'État à hauteur de 14 millions de francs Pacifique par an.

La « Continuité Territoriale »

Le programme de la « Continuité Territoriale » géré par le groupement Formation – Cadres Avenir s'adresse aux personnes réalisant des études supérieures ou des formations professionnelles continues. Ce dispositif financé totalement par l'État a pour objectif de faciliter les déplacements d'ultramarins vers la métropole pour y suivre des formations.

Il a permis en 2020 à 679 étudiants et 125 adultes en reprise d'étude de bénéficier d'une aide à la mobilité, soit 804 néo-calédoniens contre 1 200 bénéficiaires en moyenne les années précédentes. Cette forte baisse est liée à la crise sanitaire qui depuis le mois de mars 2020 a contraint la Nouvelle-Calédonie à mettre en place des dispositifs sanitaires stricts. Ces derniers régulent le flux des personnes à l'arrivée et au départ de Nouvelle-Calédonie.

Le financement de l'État de ces aides à la mobilité s'élève à 275 millions de francs Pacifique.

Régiment du service militaire adapté de la Nouvelle-Calédonie

Le service militaire adapté est un dispositif d'insertion socio-professionnelle destiné aux jeunes ultramarins âgés de 18 à 25 ans et éloignés du marché de l'emploi. Placé sous la tutelle du Ministère des outre-mer, il vise l'acquisition des compétences sociales et professionnelles indispensables à l'insertion professionnelle (savoir-être, compétences sociales, compétences professionnelles, fiabilité, autonomie). À noter que toutes les formations dispensées ne sont pas qualifiantes.

Le régiment comprend trois unités, implantées dans trois communes : Koumac, Koné, ainsi que Bourail depuis 2020. Le volontariat se décline en deux catégories :

Les volontaires stagiaires, majoritairement sans diplôme et connaissant des difficultés sociales ou des situations d'illettrisme. Ils bénéficient d'une formation pour apprendre un métier parmi les 21 filières proposées (métiers de la terre, travaux publics, hôtellerie, administration etc.), qui durent entre 6 et 12 mois, et reçoivent à ce titre une solde d'environ 335 euros par mois. En 2020, le régiment a accueilli 498 stagiaires (contre 492 en 2019).

Les volontaires techniciens, qui regroupent des jeunes diplômés sans expérience professionnelle et en recherche d'emploi. Ils participent à l'encadrement des stagiaires et bénéficient de contrat d'un an, renouvelable quatre fois, avec une rémunération à hauteur d'environ 1 257 euros. En 2020, le régiment a accueilli 133 techniciens, soit le même chiffre qu'en 2019.

En 2019, les volontaires du régiment du service militaire adapté représentaient 17 % d'une tranche d'âge parmi les 18-25 ans de Nouvelle-Calédonie. L'âge moyen des stagiaires était de 21 ans. On comptait 45,2 % de femmes et 41,1 % d'illettrés au regard des critères de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (niveaux 1 et 2). Le taux d'insertion des volontaires a atteint 79,18 % en 2019.

Outre le financement de la masse salariale, le soutien de l'État représente 88 % du budget de fonctionnement.

De nouvelles formations devraient voir le jour en 2021 :

- Préparation aux métiers de la sécurité publique et de l'administration : 8 à 10 mois, 12 stagiaires par an ;
- Chaudronnier/tuyauteur : 12 mois, 7 personnes par an ;
- Électromécanicien de maintenance industrielle/conducteur d'installation et de machines automatisées : 10 mois, 7 personnes recrutées deux fois par an ;
- Matelot : 8 mois, 12 personnes par an.

Par ailleurs, un parcours « volontaire jeune cadet » d'une durée maximale de 30 jours (en continu ou discontinu) est à l'étude. En partenariat avec le vice-rectorat, il accueillerait 3 cohortes de 10 mineurs en situation de décrochage scolaire ou d'errance (non scolarisés mais suivis par des institutions) et viserait leur rescolarisation ou leur réorientation vers une filière d'apprentissage.

Cadets de la République pour intégrer la police nationale

Le programme « Cadets de la République » est un dispositif d'insertion professionnelle destiné aux jeunes de 18 à 30 ans, sans condition de diplôme. Sont ciblés en particulier les jeunes sans diplôme. Dès leur recrutement, les cadets signent un contrat d'engagement de trois ans, renouvelable une fois. La première année est l'année de formation qui comprend trois mois de cours dans un lycée professionnel, sept mois dans une école de police nationale et deux mois de stage pratique au commissariat. A l'issue de celle-ci, les cadets deviennent adjoints de sécurité pour une période minimale de deux ans et peuvent postuler au second concours des gardiens de la paix. En 2020, 10 cadets ont été recrutés en Nouvelle-Calédonie. On compte parmi eux quatre femmes.

Il existe également des programmes co-financés par l'État destinés à sensibiliser un jeune public aux valeurs de la République et leur faire découvrir les métiers de la sécurité. On peut citer :

- **Les cadets de la sécurité civile.** Le programme vise à sensibiliser des collégiens et lycéens de 12 à 17 ans aux comportements de prévention et à la responsabilité vis-à-vis d'autrui et à leur inculquer un sens civique et citoyen. Il consiste en six séquences pédagogiques réparties sur sept semaines. L'État est à la fois initiateur et bailleur du programme : en 2020, il a versé une subvention de 6 000 euros issue du fonds interministériel de prévention de la délinquance. Les contenus pédagogiques et l'organisation du programme sont du ressort de la Croix-Rouge française et de la direction de la sécurité civile et de la gestion des risques du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.
- **Les cadets de la gendarmerie nationale.** Le premier stage des cadets de la gendarmerie nationale de Nouvelle-Calédonie a accueilli 24 jeunes du 18 au 29 janvier 2020. Destiné à des volontaires du service national universel âgés de 16 à 18 ans, il a pour but de leur faire découvrir l'institution, de développer leur esprit citoyen et de favoriser leur insertion. Le dispositif est financé par l'État, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et la province Sud.

Japon

13. Dans une note verbale datée du 19 février 2021, la Mission permanente du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies a communiqué les informations ci-après concernant les bourses d'études proposées par le Japon aux étudiantes et étudiants issus de territoires non autonomes :

Les bourses d'études proposées par le Japon sont notamment ouvertes aux personnes qui sont issues de territoires non autonomes ou qui y résident. Les candidatures de ces personnes ne bénéficient toutefois pas d'une attention particulière.

La bourse du Gouvernement japonais (Ministère de l'éducation, de la culture, des sports, des sciences et de la technologie) réservée aux étudiants chercheurs a été accordée à deux étudiants de Guam, d'octobre 2016 à mars 2018 et d'avril 2019 à mars 2022, respectivement.

Nouvelle-Zélande

14. Dans une note verbale datée du 8 février 2021, la Mission permanente de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétariat de ce qui suit :

Citoyens néo-zélandais, les Tokélaouans qui résident en Nouvelle-Zélande ont droit à diverses bourses nationales et accès aux établissements d'enseignement néo-zélandais bénéficiant de subventions publiques.

Par ailleurs, le Gouvernement néo-zélandais offre un soutien budgétaire au Gouvernement des Tokélaou pour l'aider à fournir des services d'éducation allant de l'éducation préscolaire au cycle préparatoire de l'enseignement postsecondaire.

En outre, le Gouvernement néo-zélandais met à disposition des bourses de formation à court terme en Nouvelle-Zélande afin d'aider les Tokélaouans sur le marché du travail à acquérir les connaissances et compétences nécessaires. Cependant, en raison de l'impact de la maladie à coronavirus (COVID-19) et

des restrictions imposées en conséquence aux frontières et en matière de voyage, il est impossible pour les Tokélaouans de se rendre en Nouvelle-Zélande pour suivre de telles formations depuis mars 2020.

Nombre de Tokélaouans ayant bénéficié de bourses de formation à court terme au cours des dernières années

<i>Année financière</i>	<i>Achevé</i>	<i>Annulé</i>
2014/15	3	0
2015/16	4	1
2016/17	3	0
2017/18	0	0
2018/19	2	0
2019/20	1	0
Total	13	1

Fédération de Russie

15. Dans une communication datée du 15 mars 2021, la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétariat de ce qui suit :

Conformément aux quotas établis pour les années scolaires 2019/20 et 2020/21, le Gouvernement russe a accordé une bourse à trois habitants du Sahara occidental, qui l'ont pleinement utilisée au cours de chacune des deux années. Par ailleurs, en 2020, un habitant des Îles Vierges américaines s'est inscrit de manière ordinaire à la faculté de médecine interrégionale. Au cours du cycle 2018/19, aucune bourse n'a été demandée pour les territoires non autonomes.

Singapour

16. Dans une communication datée du 10 février 2021, la Mission permanente de Singapour auprès de l'Organisation des Nations Unies a fourni, dans le tableau ci-après, les informations actualisées suivantes :

Participation des habitants des territoires non autonomes à des programmes de renforcement des capacités exécutés au titre du Programme de coopération de Singapour

<i>Territoire non autonome</i>	<i>Nombre de participant(e)s (au mois de février 2021)</i>
Anguilla	26
Bermudes	7
Îles Vierges britanniques	20
Îles Caïmanes	12
Montserrat	65
Tokélaou	3
Îles Turques et Caïques	14

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

17. Dans une communication datée du 15 février 2021, la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétariat de ce qui suit :

L'enseignement dispensé dans les territoires britanniques d'outre-mer est une question d'ordre interne qui relève donc de la compétence des gouvernements élus localement, en vertu de leur constitution respective. C'est au gouvernement de chaque territoire d'outre-mer qu'il appartient de définir, dans le cadre de sa politique intérieure, quelle part de son budget national il consacre aux études et à la formation.

Les citoyens des territoires d'outre-mer, qui sont également citoyens britanniques, ont accès aux établissements d'enseignement postsecondaire et supérieur du Royaume-Uni. Pour suivre des études postsecondaires et supérieures dans les établissements d'enseignement supérieur et universités du Royaume-Uni, les étudiants de territoires d'outre-mer s'acquittent des droits d'inscription correspondant au tarif national. Autrement dit, les étudiants des territoires d'outre-mer sont sur un pied d'égalité avec les étudiants du Royaume-Uni.

Par ailleurs, le Royaume-Uni a offert, en 2020/21, six bourses d'études Chevening dans les domaines de l'ingénierie durable, de l'éducation, du journalisme et des technologies à des étudiants de territoires d'outre-mer, comme indiqué dans le tableau ci-après.

Bourses Chevening octroyées en 2020/21

<i>Territoire</i>	<i>Nombre de bourses</i>
Anguilla	2
Bermudes	1
Îles Vierges britanniques	1
Montserrat	1
Sainte-Hélène	1
Total	6

États-Unis d'Amérique

18. Dans une communication datée du 16 mars 2021, la Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétariat de ce qui suit :

Dans le cadre d'un contrat de prestation de services, la United States Graduate School a proposé les programmes d'éducation et de formation suivants aux résidentes et résidents des territoires des États-Unis :

- Programme Executive Leadership Development (Programme de perfectionnement des cadres), pour un montant de 318 185 dollars. Le programme a été conçu pour aider les gouvernements insulaires à former et retenir des fonctionnaires qualifiés et compétents qui sont appelés à devenir les leaders de demain. Les participant(e)s au programme se réunissent quatre fois par an pour renforcer leurs compétences en matière d'encadrement, de gestion, de gestion des finances publiques et de gestion de projets. Le programme s'étend sur deux ans et comporte au total

4 sessions d'une semaine pour chacun(e) des participant(e)s sélectionné(e)s.

- Insular Government Finance Officers Association (Associations des spécialistes des finances des gouvernements insulaires), pour un montant de 309 181 dollars. Les réunions de l'Association permettent aux fonctionnaires des gouvernements insulaires qui travaillent dans le domaine des finances de discuter des difficultés qu'ils rencontrent et de recenser les meilleures pratiques et stratégies pour les surmonter.
- Association of Pacific Island Public Auditors (Association des auditeurs publics des îles pacifiques), pour un montant de 117 352 dollars. L'Association est composée d'auditeurs publics issus de chacune des régions insulaires. Chaque année, elle organise une conférence consacrée à des questions relevant des domaines de l'audit et des finances, qui donne l'occasion aux professionnels de se perfectionner dans le cadre de la formation professionnelle continue obligatoire dans le domaine de l'audit. L'Association offre la possibilité aux auditeurs de toutes les régions insulaires d'accumuler jusqu'à 40 crédits de formation professionnelle continue par an.
- Consultation and training – Pacific and Virgin Islands Training Initiatives (Initiatives de formation des îles du Pacifique et des îles Vierges), pour un montant de 355 658 dollars. Le programme Pacific and Virgin Islands Training Initiatives offre des cours de formation en présentiel dans des domaines tels que la gestion des ressources humaines, la gestion de subventions, l'encadrement et la gestion, la comptabilité publique, les coûts indirects, la gestion axée sur les résultats, l'audit, la fraude et les procédures de contrôle interne.

Le Bureau des affaires insulaires octroie des subventions directes aux organisations non gouvernementales dans le cadre de ses programmes de bourse Coral Reef et Technical Assistance afin d'offrir aux résidentes et résidents des territoires des États-Unis des possibilités d'éducation et de formation, à savoir :

Bourse Coral Reef Natural Resources

- Une subvention d'un montant de 250 000 dollars a été octroyée à la Nova Southeastern University pour le programme de bourses pour la gestion des récifs coraliens Coral Reef Management. Dans le cadre de ce programme, un(e) boursier(ère) est sélectionné(e) dans chacun des quatre territoires suivants : Samoa américaines, Commonwealth des Îles Mariannes septentrionales, Guam et Îles Vierges américaines. Les personnes sélectionnées au titre du programme travaillent dans les organismes locaux chargés de la gestion des récifs coraliens. Chacune est encadrée par un superviseur qui l'aide à s'intégrer et l'aiguille dans ses travaux.

Bourse Technical Assistance

- Une subvention d'un montant de 212 000 dollars a été octroyée pour soutenir le programme de bourses professionnelles du Micronesia Conservation Trust, créé en Micronésie (Palaos, Micronésie (États fédérés de), Îles Marshall, Guam et Commonwealth des Îles Mariannes septentrionales) et dont l'objectif est, pour la Micronésie, de retenir les leaders d'aujourd'hui et de demain en leur offrant des stages dans des organisations ou des organismes susceptibles de les recruter à temps plein et de leur proposer des postes de direction.

- Une subvention d'un montant de 327 022 dollars a été octroyée à la Junior Statesmen Foundation pour soutenir son programme 2020 Junior Statesman Insular Area High School Students :
 - Université d'été de la Junior State of America (été 2020 et été 2021) : cours virtuels de trois semaines à Georgetown, Princeton ou Stanford avec examen final et dissertation ; atelier de débat de la Junior State of America ; et Speakers Program (programme des conférenciers).
 - Activités de suivi et développement des sections de la Junior Statesman Association : les élèves sensibilisent leurs camarades aux questions de changement communautaire et à la vie politique, et participent au développement des sections de la Junior Statesman Association.
- Une subvention de 672 978 dollars a été octroyée à la Fondation Close Up pour financer le programme 2020 Close Up Insular Area. Le Bureau des affaires insulaires a financé le programme Close Up Insular Area, dans le cadre duquel des cours d'instruction civique, selon un mode d'apprentissage par l'expérience, ont été proposés aux étudiants et aux enseignants des territoires des États-Unis et des États libres associés. Ce programme s'articule essentiellement autour des volets suivants : programmes virtuels destinés aux étudiants, perfectionnement professionnel, ressources en ligne et sommets locaux de la jeunesse.

III. Demandes faites par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies

19. Conformément à la procédure prévue dans la résolution [1696 \(XVI\)](#) de l'Assemblée générale, les demandes de bourses que le Secrétariat reçoit des habitants de territoires non autonomes sont transmises simultanément aux États qui offrent des bourses, pour examen, et aux États Membres administrants, pour information.

20. Entre le 24 mars 2020 et le 26 mars 2021, le Secrétariat n'a reçu aucune demande d'information concernant des bourses d'études.

IV. Conclusion

21. Les bourses et les moyens d'études offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes contribuent de façon importante aux progrès de l'éducation dans ces territoires.
